

exigeantes au sujet de ce qu'elles veulent savoir. Mais je le répète, il est difficile de comparer. Cependant, entre les deux, je préfère le régime canadien au régime américain. Le public ne partage peut-être pas mon avis.

M. WHITE-STEVENS: Je n'ai pas l'intention d'en discuter.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Combien de produits sont lancés chaque année, pas seulement par votre société, mais que l'on cherche à faire enregistrer au Canada?

M. COOPER: Il faudrait que je le demande à M. McLeod. Je ne pourrais pas vous répondre.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): En avez-vous une idée?

M. COOPER: Lorsque vous parlez de nouveaux produits, vous devez comprendre aussi les nouveaux usages d'anciens produits ou l'extension de produits courants. Nous n'enregistrons probablement pas plus d'un produit entièrement nouveau par année. Je veux parler de la Cyanamid. Cependant, il arrive que nous enregistrons d'anciens produits pour 20 ou 30 nouveaux usages. Avec la quantité de documents au sujet du malathion qu'il y a sur le pupitre, nous avons présenté un volume au début, avec usage très restreint, et probablement un ou deux durant la période de contrôle. Mais nous le mettons au point continuellement en vue de nouveaux usages, à mesure que nous obtenons les preuves d'efficacité et de sécurité. Les petits opuscules que vous voyez ici traitent de ces nouveaux usages. Nous en présentons un au sujet de toute nouvelle utilisation que nous voulons faire du produit. Vous remarquerez qu'il y a une indication en vert pour les chèvres, les moutons, les bestiaux, les poulets ou pour les engrais. Nous soumettons ces opuscules chaque fois que nous désirons étendre l'usage du produit.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. McLeod devrait répondre à la question de M. Côté.

M. McLEOD (*surveillant, section des parasitocides, Division des produits végétaux*): Monsieur le président, en ce qui concerne les nouveaux produits chimiques enregistrés au Canada pour la première fois, il y en a eu 15 cette année. Nous nous attendons d'en enregistrer un autre cette semaine et peut-être encore un avant la fin de l'année.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Est-ce plus que l'an dernier?

M. McLEOD: Oui, en ce qui concerne les nouveaux produits, il y a eu augmentation annuelle depuis quatre ans. Il s'agit de produits contenant des ingrédients nouveaux ou bien connus.

Nous enregistrons chaque année de 350 à 450 nouveaux produits, mais nous sommes incapables de conserver des chiffres au sujet de nouvelles revendications concernant des produits déjà enregistrés, parce que le nombre en est trop élevé.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Les ingrédients utilisés dans ces nouveaux produits le sont-ils déjà dans d'autres?

M. McLEOD: Oui, en grande partie.

M. MITCHELL: Monsieur Cooper, lorsque vous enregistrez un nouveau produit au Canada, n'obtenez-vous pas un brevet?

M. COOPER: Oui, en général.

M. MITCHELL: Quelle est la durée du brevet?

M. WHITE-STEVENS: Elle est de 17 ans aux États-Unis.

M. MITCHELL: Est-elle la même ici?

M. COOPER: La situation est un peu étrange au Canada. Elle ne peut se comparer à celle des États-Unis. Vous n'ignorez pas qu'il y a bien des lacunes, mais, en général, la durée ici est de 17 ans. Cependant, il se présente des cas où on peut obtenir une licence obligatoire et nous recourons à cette méthode.